

## Sujet d'étude du thème 3 : L'instruction des filles sous la III<sup>e</sup> République

---

### Corrigé Partie II : Une instruction séparée et différenciée pour les filles

- 1) Relevez les différences et les points communs entre l'enseignement primaire des filles et celui des garçons (Doc. 1)

Le doc. 1 relève une égalité du droit à l'instruction primaire gratuite et laïque pour les garçons comme pour les filles. Les deux sont en effet scolarisés dans des écoles publiques avec des personnels enseignants formés, recrutés et rémunérés par l'État. Mais l'on observe que filles et garçons sont séparés, que les personnels enseignants ne sont pas les mêmes, des institutrices pour les filles et des instituteurs pour les garçons et que les enseignements sont genrés : de la couture pour les filles assignées au travail domestique, considéré comme féminin, et des enseignements généraux pour les garçons.

- 2) Expliquez les limites que la III<sup>e</sup> République impose à l'enseignement secondaire féminin. (doc. 2 et 3).

Bien que les filles se voient reconnaître un droit à l'instruction primaire identique à celui des garçons sous la III<sup>e</sup> République, celui-ci ne vise pas à les émanciper et en faire des citoyennes. Le maire d'Abbeville dans son discours en 1898 réaffirme que la place des femmes respectables est à la maison pour réaliser les tâches domestiques et qu'elles n'ont pas vocation à devenir savante, avocate ou politicienne, des métiers et des fonctions réservés selon lui aux hommes.

Cette conception patriarcale de la société conditionne un cursus différencié pour les femmes au sein de l'institution scolaire. Dans l'enseignement secondaire, les cycles d'enseignement sont conçus de telle sorte que la plupart des femmes qui ont pu y accéder l'arrêtent au bout de trois ans et pour celles qui peuvent l'achever, elles n'ont pas le droit de passer le bac, réservé aux hommes. Or le bac est le premier grade universitaire et donne le droit de poursuivre des études supérieures.

- 3) Montrez que le parcours scolaire de Jeanne Chauvin est exceptionnel (Docs 2 à 5).

Comme le montre cependant le document 5, des femmes combattent le rôle domestique et de femme au service des hommes que veulent leur assigner les hommes. Jeanne Chauvin obtient ainsi la possibilité de poursuivre des études supérieures et devient docteur en droit, montrant ainsi que les femmes ont les mêmes capacités que les hommes. Les luttes féministes permettent d'obtenir l'ouverture aux femmes des concours du barreau et de la profession d'avocat grâce à une modification de la loi.

- 4) À partir des docs 2 et 4, montrez que l'enseignement donné aux filles reproduit la séparation des rôles masculins et féminins dans la société.

Conçue comme une institution pour différencier filles et garçons et assigner ces premières aux fonctions domestiques, les cursus scolaires sont utilisés par des femmes comme une voie de promotion et de remise en cause des identités de genre comme le montre le parcours de Jeanne Chauvin.